

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit

Le vingt-deux octobre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 15 octobre 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 19 Votants : 24

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. BOUSSEAU Yannick- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- M. SEIGNARD Jérôme.

ABSENTS : Mme LEVRAUD Françoise- Mme PERRAUD Chantal- M. TATTEVIN Frédéric.

POUVOIRS : M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. CHATAL Jean-Paul à M. OILLIC Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne à Mme DESMOTS Isabelle- Mme PERRONNEAU Claire-Lise à M. GUIHARD Alain- M. SEIGNARD Jérôme à M. DAVID Gérard

Secrétaire de séance : M. BOCENO Julien (élu à l'unanimité)

FINANCES

- 1- **Tarifs du CAEM : complément à la délibération du 14 mai 2018 concernant les tarifs des extérieurs** : un tarif de 981 € annuels a été voté pour permettre aux habitants extérieurs à la Commune de NIVILLAC de pratiquer un cours individuel d'instruments.

PERSONNEL COMMUNAL

- 2- **Fixation de la prime de fin d'année 2018** : Celle-ci a été fixée à 1 100 € bruts annuels pour un agent travaillant à temps complet.

INTERCOMMUNALITÉ

- 3- **Approbation du rapport de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) suite au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)** : Ce rapport a été approuvé à l'unanimité des membres. L'assemblée a également approuvé à l'unanimité la proposition de la CLECT d'engager une procédure de révision libre « Solidarité GEMAPI » des attributions de compensation.
- 4- **Mise en œuvre du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) par un service mutualisé avec la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne + le Centre de Gestion du Morbihan** : Il a été décidé d'adhérer au service Data Protection Officer (DPO) du Centre de Gestion du Morbihan afin de disposer d'un Délégué de Protection des Données (DPD).

VOIRIE - TRAVAUX

- 5- **Voirie Folleux : résultats de la consultation** : L'entreprise COLAS a été jugée la mieux-disante pour un montant de 13 626,00 € TTC.
- 6- **Travaux de voirie hors agglomération : demande de subvention** : Une demande de subvention sera présentée au Conseil Départemental pour financer ce programme d'un montant de 21 113,00 € HT comprenant des créations de fossés à Folleux (450 m), à La Foix (450 m), au Visigot (1 500m) ainsi que des travaux de goudronnage à Folleux.
- 7- **Déclassements et cessions de voirie : suite à donner au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur** : Décision a été prise de déclasser une portion du chemin rural n°157 à La Ville-Isaac (15 m²), une portion du Chemin Rural n° 172 à Trélogo (187 m²), un domaine public communal à Coilly (130 m²). Le prix de vente de ces immeubles a été fixé à 5,00 €.
La portion du Chemin Rural n° 107 à Baragan ne sera pas déclassée pour préserver les intérêts de l'autre propriétaire attenant.
- 8- **Aménagement de la Place de l'église : validation de l'Avant-Projet Définitif (APD)** : Après débat sur les aménagements prévus, le conseil municipal a validé le projet par 18 voix « Pour » et 6 voix « Contre ». Le montant du programme est estimé à 534 699,60 € TTC dont 485 385,60 € TTC de travaux hors réseaux.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 9- **Avenant n°2 à la convention du Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE) du Département 56** : La convention est prolongée d'un an jusqu'au 31 décembre 2019.

DIVERS

- **Cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries 2018** : Elle aura lieu le vendredi 26 octobre à 18H30 au Forum.
- **Cérémonie des vœux du Maire** : Elle aura lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 19H00 au Forum.
- **Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) du 17 au 25 novembre 2018** : Différentes actions seront menées au sein des différentes collectivités membres d'Arc Sud Bretagne.
- **Commission Enfance Jeunesse/ Affaires Scolaires (CEJAS) du mardi 16 octobre 2018** : Mesdames Nathalie GRUEL, pour l'Enfance-Jeunesse, et Jocelyne PHILIPPE, pour les Affaires scolaires, ont fait chacune, relativement à leurs délégations, le compte rendu de cette commission.

Rédigé à NIVILLAC, le 24 octobre 2018

Le Maire,
Alain GUIHARD

